



COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL PERMANENT DU 12 OCTOBRE 2017

Date de la convocation : 6 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 69

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul (à compter de l'OJ N°10), BÉHOTÉGUY Maïder, BERARD Marc, BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine (OJ N°9 uniquement), BLEUZE Anthony, BORDES Alexandre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard, CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°24), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DE CORAL Odile, (à compter de l'OJ N°3), DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DUHART Peyuco, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°24), GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal, KEHRIG-COTTENÇON Chantal (jusqu'à l'OJ N°14), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain (à compter de l'OJ N°10), LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LASSERRE-DAVID Florence (à compter de l'OJ N°3 et jusqu'à l'OJ N°15), LAUQUÉ Christine (à compter de l'OJ N°10), LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°24), LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian, MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°24), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°24), POULOU Guy, SAINT ESTEVEN Marc, THEBAUD Marie-Ange, UGALDE Yves, VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°10).

ABSENTS OU EXCUSES :

BARUCQ Guillaume, BOSCC Dominique, BRISSON Max, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, HIRIART Michel, MIALOCQ Marie-José, SOROSTE Michel, VEUNAC Jacques.

PROCURATIONS :

BARUCQ Guillaume à MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°24), BOSCC Dominique à ETCHEBEST Michel, BRISSON Max à BLEUZE Anthony, DEQUEKER Valérie à OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°24), HIRIART Michel à POULOU Guy, MIALOCQ Marie-José à JOCOU Pascal, SOROSTE Michel à ETCHEGARAY Jean-René, VEUNAC Jacques à BERTHET André.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SAINT ESTEVEN Marc.

Modalités de vote : vote à main levée.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY ouvre la séance à 18H30.

I. DELIBERATIONS

OJ N°9 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - AGGLOMERATION CITOYENNE. SUBVENTION 2017 AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION HEGALALDIA.

Rapporteur : Martine BISAUTA.

Le Conseil permanent décide à l'unanimité:

- d'accorder une subvention de 31 000 € à l'association Hegalaldia pour l'année 2017,
- d'approuver les termes de la convention 2017 entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et l'association,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

OJ N°1 - ECONOMIE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TOURISME. ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE. GRATUITE DES COURS DE PRATIQUES AMATEURS POUR LES PERSONNES ACCUEILLIES AU CENTRE D'ACCUEIL D'ORIENTATION A BAYONNE.

Rapporteur : Peio CLAVERIE.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité, de compléter sa grille de tarifs 2017 en votant un tarif gratuit pour les cours de pratiques amateurs de l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque à l'attention des personnes accueillies dans le centre précité.

OJ N°2 - ECONOMIE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TOURISME. CONVENTION DE PROSPECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT INVESTISSEURS POUR L'ANNEE 2017 AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA CCI.

Rapporteur : Sylvie DURRUTY.

Le Conseil permanent décide à l'unanimité :

- de valider l'accompagnement de la convention de prospection et d'accompagnement investisseurs
- de valider l'octroi d'une subvention à la CCI à hauteur de 65 000 €,
- d'approuver les termes de la convention tripartite 2017 et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

OJ N°3 - ECONOMIE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TOURISME. CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS. CONVENTION ANNUELLE D'EXECUTION 2017 ET CONVENTIONS PORTANT AIDE REGIONALE A L'INVESTISSEMENT.

Rapporteur : Peio CLAVERIE.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'exécution 2017, de la convention n° 17002669 portant aide régionale à l'investissement au bénéfice des CFA et de la convention n° 17002671 portant aide régionale à l'investissement au bénéfice des CFA,
- d'autoriser le Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

OJ N°4 - ECONOMIE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TOURISME. COMMERCIALISATION DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES PELENBORDA A LARRESSORE. VENTE DU LOT N°11 (POLE TERRITORIAL ERROBI).

Rapporteur : Michel ETCHEBEST.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution du lot n°11 de la Z.A.E. « Pelenborda » à Messieurs Anthony ARTOLA, Denis FAURE et Christophe HUGA, respectivement artisans menuisier et électriciens, selon les modalités exposées,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes afférents à cette transaction avec les intéressés ou toutes autres personnes morales qui se substitueraient.

OJ N°5 - ECONOMIE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TOURISME.

APPEL A PROJET FISAC 2017. CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE PREALABLE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (POLE TERRITORIAL SOULE-XIBEROA).

Rapporteur : Michel ETCHEBEST.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat tripartite entre la Communauté d'Agglomération, la Chambre du Commerce et de l'Industrie Bayonne Pays Basque et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

OJ N°6 - ECONOMIE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TOURISME.

MARQUE « MAULEON » ET LOGO ASSOCIE. VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES, DE LA CHARTE GRAPHIQUE ET DU CONTRAT DE LICENCE (POLE TERRITORIAL SOULE-XIBEROA).

Rapporteur : Michel ETCHEBEST.

Le Conseil permanent décide à l'unanimité :

- de valider le cahier des charges et la charte graphique (annexe 1 du cahier des charges) de la marque « MAULEON » et du logo associé,
- de valider le contrat de licence - type correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le ou les contrat(s) de licence avec les entreprises souletines s'engageant dans la démarche.

OJ N°7 - PREVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS.

FOURNITURE ET GESTION DE BACS A DECHETS POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

Rapporteur : Jean-René ETCHEGARAY.

Le Conseil permanent décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à engager la consultation des entreprises nécessaire suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert.

OJ N°8 - PREVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS.

FOURNITURE DE CHAUSSURES, DE BOTTES DE SECURITE ET DE GANTS DE TRAVAIL POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

Rapporteur : Jean-René ETCHEGARAY.

Le Conseil permanent décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à engager la consultation des entreprises nécessaire suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert.

OJ N°10 - AMENAGEMENT ET HABITAT.

FONCIER ET PROJETS URBAINS. ACQUISITION DE LA PROPRIETE MOLIA SITUEE AVENUE FOCH A BAYONNE.

Rapporteur : Jean-René ETCHEGARAY.

Le Conseil permanent décide, à la majorité :

- de procéder à l'acquisition de la parcelle B 336 située 11, avenue Maréchal Foch à Bayonne,
- d'approuver l'acquisition au prix de 2 100 000,00€ frais et droit en sus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents afférents à la présente transaction.

Pour : 60 voix

Contre : 3 voix (DE CORAL Odile, EYHERABIDE Pierre, INCHAUSPE Beñat)

Abstention : 3 (BORDES Alexandre, ETCHEBEST Michel, IPUTCHA Jean-Marie)

Ne participe pas au vote : 0

Non votants : 0

OJ N°11 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
FONCIER ET PROJETS URBAINS. ACQUISITION DE L'USINE ETCHE SECURITE A MAULEON.
PROJET « ATELIER DE L'ESPADRILLE ». (POLE TERRITORIAL SOULE-XIBEROA).

Rapporteur : Michel ETCHEBEST.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité:

- de procéder à l'achat des immeubles référencés AL 042 et AL 087 sur la commune de Mauléon,
- d'approuver l'acquisition au prix de 310 000,00 €, frais et droit en sus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents afférents à la présente transaction.

OJ N°12 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
FONCIER ET PROJETS URBAINS. ZONE D'ACTIVITES ASTUE SUR LA COMMUNE DE LAGUINGE
RESTOUE. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UN
POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE AU PROFIT D'ENEDIS (POLE TERRITORIAL SOULE-
XIBEROA).

Rapporteur : Roland HIRIGOYEN.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste de distribution publique au profit d'ENEDIS et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

OJ N°13 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
FONCIER ET PROJETS URBAINS. PROJET CŒUR DE CAMPUS A ANGLET. TRANSFERT DE
DOMANIALITE PUBLIQUE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES CX 821, CX 738 ET CX
737 (POLE TERRITORIAL COTE BASQUE-ADOUR).

Rapporteur : Roland HIRIGOYEN.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité:

- d'approuver l'acquisition des parcelles communales d'Anglet cadastrées section CX numéros 821, 738 et 737 (d'une contenance, respectivement, de 9 688 m², 1 106 m² et 208 m², soit au total 11 002 m²) au profit de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- d'approuver cette acquisition par voie de transfert gratuit de domanialité publique en vue de la réalisation du projet d'aménagement public communautaire Cœur de Campus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de transfert à intervenir, et tous documents nécessaires à la présente transaction,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la Ville d'Anglet afin de pouvoir pénétrer sur le terrain et engager l'ensemble des études ou investigations nécessaires, dans l'attente de la signature de l'acte.

OJ N°14 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT. PARC PRIVÉ.
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS DANS LE CADRE DES
DISPOSITIFS OPERATIONNELS DU PARC ANCIEN (POLE TERRITORIAL COTE BASQUE-ADOUR).

Rapporteur : Paul BAUDRY.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité:

- d'attribuer les subventions aux propriétaires occupants figurant en annexe, pour un montant de 3 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions spécifiques correspondantes à chaque opération.

OJ N°15 - SERVICES A LA POPULATION.
RESTAURATION SCOLAIRE DU PAYS DE BIDACHE. BILAN FINANCIER 2016/2017, BUDGET
PREVISIONNEL ET TARIFS 2017/2018.

Rapporteur : Bernard CACHENAUT.

Il est proposé de réviser le prix de vente des repas et d'ajouter la catégorie Adultes occasionnels, le tout selon la grille tarifaire suivante:

TARIFS	2016/2017	2017/2018
Collégiens - Repas mercredi et situations exceptionnelles (absences médicales justifiées)	2,79 €	3 €
Collégiens - Repas occasionnels (externes, stagiaires)	3,49 €	3,60 €
Commensaux Cat 1 (ATTEE, AE, SE, auxiliaires de vie scolaire, personnels administratifs de catégorie C, contrats aidés)	3,00 €	3,20 €
Commensaux Cat 2 indice majoré de rémunération est inférieur ou égal à 465 (indice brut 544)	3,50 €	4,00 €
Commensaux Cat 3 indice majoré de rémunération supérieur à 465	4,65 €	5,50 €
Repas Adultes extérieurs	- €	6 €
Prix de vente aux communes	4,16 €	4,16 €

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité:

- d'approuver le bilan financier 2016/2017 et prendre acte du budget prévisionnel 2017/2018,
- de décider de créer un tarif spécifique pour la catégorie « Repas Adultes extérieurs »,
- de fixer les tarifs 2017/2018, à compter du 1^{er} septembre 2017, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

OJ N°16 - SERVICES A LA POPULATION.
CREATION D'UN POLE DE SERVICES AU SEIN DE LA MAISON EYHARTZIA A BARDOS.
CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE (POLE TERRITORIAL PAYS DE BIDACHE).

Rapporteur : Bernard CACHENAUT.

Afin de garantir la sécurité juridique de la procédure de mise en concurrence qui doit être engagée, le Conseil permanent décide, à l'unanimité de préciser que le rendu des prestations attendu est de niveau « Esquisse + ».

OJ N°17 - SERVICES A LA POPULATION.

NOUVELLE PISCINE DE SAINT JEAN PIED DE PORT. FIXATION DES TARIFS DES DROITS D'ENTREE ET DES ACTIVITES (POLE TERRITORIAL GARAZI BAIGORRI).

Rapporteur : Bernard CACHENAUT.

Il convient de fixer les tarifs pour les droits d'entrées et les activités tels que proposés dans le tableau ci-dessous :

TARIF ENTREE ADULTE	TARIF ENTREE ENFANT 3 à 18 ans gratuit moins 3 ans	PLOUF EXPRESS*	AQUAGYM
3,20 €	2,00 €	2,00 €	5 cours = 45 € 10 cours = 80 €
Carte 10 entrées = 26 €	Carte 10 entrées = 17€		

* Dimanche de 9h à 10h et du lundi au samedi de 12h30 à 13h30

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité de fixer, pour l'année 2017-2018, les tarifs de la nouvelle piscine de Saint Jean Pied de Port, dans les conditions présentées ci-dessus.

OJ N°18 - PARTENARIATS CULTURELS.

CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE. REMBOURSEMENT AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PARTENAIRES (POLE TERRITORIAL SUD PAYS BASQUE).

Rapporteur : Bruno CARRERE.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité, de rembourser aux établissements scolaires du pôle territorial Sud Pays Basque, conformément au détail annexé, les frais de fonctionnement liés aux projets d'Education Artistique et Culturelle menés par ces derniers, pour un montant cumulé de 2 922,81 €.

OJ N°19 - TRANSFRONTALIER.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE A LA CONFERENCE ATLANTIQUE TRANSPYRENEES.

Rapporteur : Kotte ECENARRO.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité :

- de valider l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à la Conférence Atlantique Transpyrénées,
- de désigner Monsieur Kotte ECENARRO, Conseiller Délégué en charge du Transfrontalier, Ports et Pêche, comme représentant de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour siéger au Comité exécutif de cette instance et de désigner Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE comme suppléant,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette adhésion, ainsi que les actes nécessaires à la vie de l'association.

OJ N°20 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS.

ADMINISTRATION GENERALE. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU CHALET LOUIS, SITUE 4 AVENUE DE BAYONNE A ANGLET, AU PROFIT DE LA VILLE D'ANGLET (POLE TERRITORIAL COTE BASQUE-ADOUR).

Rapporteur : Roland HIRIGOYEN.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité, de proroger la mise à disposition au profit de la Ville d'Anglet, à titre précaire, du logement F5 jusqu'au 30 septembre 2018 et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à sa signature, ainsi que tout acte nécessaire à son application.

OJ N°21 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS.
ADMINISTRATION GENERALE. CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SITUES 2 ALLEE DES
PLATANES A BAYONNE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

Rapporteur : Jean-René ETCHEGARAY.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de ces locaux, pour un montant annuel de 11 166 €, jusqu'au 31 décembre 2020, et d'autoriser Monsieur le Président à procéder à sa signature, ainsi qu'à tout acte nécessaire à son application.

OJ N°22 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS.
FINANCES. SOLIDARITE AVEC LES ANTILLES FRANÇAISES. ATTRIBUTION D'UNE AIDE
FINANCIERE.

Rapporteur : Jean-René ETCHEGARAY.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière de 10 000 € à la Fondation de France.

OJ N°23 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS.
FINANCES. SUBVENTION A LA FEDERATION FRANÇAISE DE SURF DANS LE CADRE DES
CHAMPIONNATS DU MONDE 2017.

Rapporteur : Peio CLAVERIE.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 70 000 € à la Fédération Française de Surf,
- d'approuver les termes de la convention financière ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

OJ N°24 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS.
FINANCES. ATTRIBUTION DE DIVERSES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE
2017.

Rapporteur : Peyuco DUHART.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité, d'attribuer pour l'exercice 2017, les aides, participations et subventions, en complément de celles accordées au cours des précédentes séances.

OJ N°25 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS. RESSOURCES HUMAINES. MODIFICATION
DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE.

Rapporteur : Maider BEHOTEGUY.

Le Conseil permanent décide, à la majorité, de procéder à la modification du tableau des effectifs.

Pour : 47 voix

Contre : 2 voix (ALZURI Emmanuel, HIRIART Michel procuration donnée à POULOU Guy)

Abstention : 6 (BORDES Alexandre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, DE CORAL Odile, EYHERABIDE Pierre, INCHAUSPE Beñat, SAINT-ESTEVEN Marc)

Ne participe pas au vote : 1 (DURRUTY Sylvie)

Non votants : 0

OJ N°26 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS. RESSOURCES HUMAINES. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE D'HENDAYE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE (POLE TERRITORIAL SUD PAYS BASQUE).

Rapporteur : Maider BEHOTEGUY.

Le Conseil permanent décide, à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de Monsieur ANORGA, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque jusqu'au 31 décembre 2017 et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

II – RAPPORTS INFORMATIFS.

OJ N°27 - ECONOMIE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET TOURISME. TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ALLEE D'ELHUYAR SUR LA ZAC IZARBEL PERMETTANT LA DESSERTE DU FUTUR BATIMENT ESTIA III. POINT D'AVANCEMENT DU DOSSIER ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (POLE TERRITORIAL COTE BASQUE-ADOUR).

Rapporteur : Sylvie DURRUTY.

Le Conseil permanent prend acte de l'état d'avancement de cette opération.

OJ N°28 - SERVICES A LA POPULATION. REHABILITATION DE LA PISCINE DONAIKI A SAINT-PALAIS. POINT D'AVANCEMENT DU DOSSIER ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (POLE TERRITORIAL AMIKUZE).

Rapporteur : Bernard CACHENAUT.

Le Conseil permanent prend acte de l'état d'avancement de cette opération.

OJ N°29 - PATRIMOINE BATI ET MOYENS GENERAUX. CONSTRUCTION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE PAYS BASQUE A BAYONNE – MOUSSEROLLES – POINT D'AVANCEMENT DU DOSSIER ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

Rapporteur : Jean-René ETCHEGARAY.

Le Conseil permanent prend acte de l'état d'avancement de cette opération.

OJ N°30 - EAU, LITTORAL ET MILIEUX NATURELS. TRAVAUX D'OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DU BASSIN DE STOCKAGE SOCOA N°5 SUR LA COMMUNE DE CIBOURE. POINT D'AVANCEMENT DU DOSSIER ET CONSULTATION DES ENTREPRISES (POLE TERRITORIAL SUD PAYS BASQUE).

Rapporteur : Monsieur Alain IRIART.

Le Conseil permanent prend acte de l'état d'avancement de cette opération.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, aux prochains numéros du fascicule du recueil des délibérations prises par le Conseil.

Fait à Bayonne, le 17 octobre 2017

Extrait de PV affiché le 17 octobre 2017